https://www.cdcla.fr/conseillers-numeriques/

Conseillers numériques

Dans le cadre du volet « Inclusion Numérique » du plan de relance, l'Etat a lancé en 2021 le dispositif « Conseiller numérique France Services », piloté et animé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Sollicitée par certaines communes et consciente de l'enjeu de l'inclusion numérique sur son territoire, la Communauté de communes a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), afin de former au sein de ses services un conseiller numérique, cofinancé par l'Etat à hauteur de 50 000 € sur 24 mois.

Ainsi depuis juillet 2021, l'intercommunalité mène une politique en faveur de l'inclusion numérique, en collaboration avec un conseiller numérique de l'association « La Ressource IT », également bénéficiaire du cofinancement de l'Etat. L'objectif étant d'accompagner au plus près les usagers sur trois thématiques :

- Soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet ou encore acheter en ligne.
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux ou encore suivre la scolarité de ses enfants.
- Rendre autonomes les habitants pour réaliser des démarches administratives en ligne.

Contact

Communauté de communes Lyons Andelle

ZA La Vente Cartier - 15 rue Martin Liesse - BP 20 - 27380 Charleval
02 32 49 61 27 Contacter par mail